

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 7 avril 2026

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 2 avril 2026

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. COCHARD Fabien, Mme SILVE Caroline, M. ROEHRIG Arnaud, M. GOJON Daniel, Mme BREBAND Cécile, M. FABER Vincent, M. MILLET Florian, M. AUBIN Guillaume, M. BOULENS Bertrand

ABSENT(E)S : -

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

Mme PERNOLLET Alexandra a donné pouvoir à Mme SILVE Caroline

Mme GAILLARD Laetitia a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Mme NEYROUD Audrey a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

Mme GOJON Sonia a donné pouvoir à M. AUBIN Guillaume

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme SILVE Caroline

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 7 avril 2026

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE			
Opérations réelles			
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses prévues	2 203 190	2 626 323	4 829 513
Dépenses réalisées	475 176	1 304 793	1 779 969
Recettes prévues	2 230 190	2 626 323	4 856 513
Recettes réalisées	369 462	1 564 468	1 933 930
Excédent		259 675	153 961
Déficit	-105 714		

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT					
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)					
190 000					
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2026					
Objet	Reste à Payer	intérêts	Annuité	A payer	Fin prêt
Voie Marcovens	575 794	8 924	47982	56 906	2037
Construction Mairie	158 436	5 545	77855	83400	2027
Groupe Scolaire 1	2 438 548	91 822	63802	155624	2049
Groupe Scolaire 2	2 940 000	108 014	120000	228014	2050
EPF Aslam	222 414	7 801	55603	63444	2028
EPF Michel	304 972	7 033	25415	32448	2036
Syane Prêt	3 220	219	3001,74	3 220	2027
Syane Crapons sud	17 200	1 076	7524	8 600	2028
Total	6 640 164	230 434	401183	631656	

Ligne de Trésorerie Néant

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)			
	Prévues	Réalisées	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	10 215	0	
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	215 446	105 192	
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	1 950 470	523 952	
26 - Participation et créances rattachées	5 900	0	
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	82 907	0	
Total	2 264 938	629 144	

GROUPE SCOLAIRE	
Montant payé sur fonds propres de 2022 à 2024 :	598 662,89 €
Montant payé sur fonds propres depuis décembre 2025 :	1 305 681,50 €
	Montant total déjà payé : 7 404 344,23 € TTC
Montant des factures payées avec le prêt de 2 500 000 € :	2 500 000,00 €
Montant des factures payées avec le prêt de 3 000 000 € :	3 000 000,00 €
dont Factures de travaux (inclus RG)	5 762 674,83 €
dont Factures MOE/études (egsol, socotec)	855 336,81 €
Remboursement LTI	300 000,00 €
Assurance TRC	10 289,97 €
Assurance DO	44 987,44 €
Banque (capital)	10 106,25 €
Géomètre	3 720,00 €

7. MONTANT DE LA TRESORERIE : 1 425 586,53 €

Changement Important depuis le mois dernier

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	
SUBVENTIONS PREVUES	555 259
SUBVENTIONS REALISEES GROUPE SCOLAIRE	0
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT	
Prévisions	196 909
Réalisations FCTVA	194 909
Réalisations Taxe aménagement	3 447

6. MASSE SALARIALE		Mois en-cours
Effectif titulaire	10	
Effectif non titulaire	10	
Effectif total	20	
Dispo	0	
Arrêt maladie	2	
Effectif total	2	

Chap 012	Prévu	859 000		
Réalisé	219 264			
Tx de réalisation	25,53%			
Disponible	639 736			
	% moyen	Réalisé	% réalisé	Disponible
Janvier		65 652	7,64%	793 348
Février		83 692	9,74%	709 656
Mars		69 920	8,14%	639 736
Avril		0		
Mai		0		
Juin		0		
Juillet		0		
Août		0		
Septembre		0		
Octobre		0		
Novembre		0		
Décembre		0		
		219 264	25,53%	

Monsieur le Maire a également transmis aux conseillers un point détaillé de l'avancement financier de la construction du groupe scolaire.

• Délibération – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un orgue au profit de l'association Notre Dame des Vignes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la demande formulée par l'association Notre Dame des Vignes en vue de l'acquisition d'un orgue destiné à ses activités de chorale,

Considérant l'intérêt local que présente ce projet pour l'animation et la valorisation du patrimoine communal.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association Notre Dame des Vignes pour l'acquisition d'un orgue,
- DE PRECISER que cet orgue sera utilisé par l'association dans le cadre de ses activités,

- DE STIPULER que, dans l'hypothèse où l'association viendrait à être dissoute l'orgue acquis grâce à cette subvention sera restitué de plein droit à la commune, sans contrepartie financière,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

• **Délibération – Remboursement des frais engagés par Mme Michèle Neyroud pour l'achat de fournitures dans le cadre du déménagement du nouveau groupe scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Des fournitures et du matériel ont été achetés pour le déménagement de l'école,

Considérant que ces achats ne pouvaient pas être réglés par mandat administratif,

Considérant que Madame Michèle Neyroud ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement des frais engagés par Madame Michèle Neyroud, pour un montant de 91,90 €,
- DIT que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- DIT que les crédits nécessaires au remboursement seront inscrits au budget.

• **Délibération – Budget principal – Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG).

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Monsieur le Maire précise que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les comptes administratifs.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU 2025 fait ressortir les résultats suivants :

			FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	Réalisées	A	2 272 367.23 €	4 460 654.43 €
	RAR	B	Néant	373 851.91 €
Dépenses	Réalisées	C	1 681 907.91 €	4 673 954.04 €
	RAR	D	Néant	1 306 913.87 €
Solde de réalisation 2025		E = A - C	590 459.32 €	- 213 299.61 €
Résultats 2024 reportés		F	0 €	982 070.90 €
Solde (investissement) ou résultats de clôture (fonctionnement)	Excédent ou déficit	G = E + F	590 459.32 €	768 771.29 €

Différence entre les RAR		H = B- D	Néant	- 933 061.96 €
Résultat cumulé	Excédent ou déficit	E + F + H	590 459.32 €	-164 290.67 €

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,
- DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la présente délibération.

• **Délibération – Budget principal – Affectation des résultats 2025 sur le budget 2026**

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, provenant du compte administratif pour le budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	590 459,32 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	768 771,29 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AFFECTE les résultats comme suit :

Affectation sur 2026	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	590 459,32 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	768 771,29 €

MARCHES PUBLICS

Néant

ADMINISTRATION GENERALE

• **Délibération – Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Ce règlement a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement interne du Conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement intérieur, qui est annexé à la présente délibération.

• **Déménagement dans le nouveau groupe scolaire – 11 avril**

Le déménagement des écoles élémentaires et maternelles dans le nouveau groupe scolaire se déroulera le 11 avril au matin.

Le rendez-vous est donné aux personnes inscrites à l'école élémentaire actuelle pour un pot d'accueil suivi d'un briefing pour présenter l'organisation de la matinée, les équipes et les missions de chacun.

Une collation sera offerte par la commune à la fin du déménagement.

Un courrier va être transmis aux enseignants concernant le stationnement des véhicules au nouveau groupe scolaire. Les parkings de la Place du Pressoir et devant le nouveau groupe scolaire seront réservés aux parents afin que les enfants soient déposés et récupérés en toute sécurité.

Les enseignants ainsi que le personnel communal devront se stationner sur les parkings du Belvédère, de la Péris'cool et de la Mairie.

- **Désignation de délégués – Communes forestières**

Monsieur Bertrand BOULENS a été désigné délégué titulaire et Monsieur Christophe SONGEON a été désigné délégué suppléant pour siéger aux instances de l'association des communes et collectivités forestières de Haute-Savoie.

- **Désignation de délégués – Virades de l'Espoir**

Messieurs Fabien COCHARD et Christophe SONGEON ont été désignés délégués pour les Virades de l'Espoir qui se dérouleront à Ballaison les 25 et 26 septembre prochain.

Plusieurs réunions publiques se tiendront dans les semaines à venir dans le cadre de son organisation. La prochaine réunion publique aura lieu à la salle des fêtes de Ballaison, le 22 avril à 19h30.

RESSOURCES HUMAINES

La commune est à la recherche de saisonniers pour la période estivale (juin à août). Les candidatures peuvent être déposées en mairie ou envoyées par mail à accueil@ballaison.fr

Un nouvel agent d'entretien des locaux et de restauration a été recruté à compter de la mi-avril. Il aura pour mission l'entretien de la cantine, les bureaux administratifs et la salle de motricité du nouveau groupe scolaire. Il sera en binôme avec Patricia (agent de restauration et d'entretien) pour la préparation et le service de la cantine.

AFFAIRES SOCIALES

- **Promenade des mamans 2026**

La promenade des mamans organisée par le CCAS habituellement en fin mai ne pourra pas avoir lieu cette année. Il est envisagé de remplacer cet événement par un repas dont la date n'a pas encore été fixée.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Information sur les événements de la Péris'cool**

Mercredi 1^{er} avril, les enfants se sont rendus à la Cité de l'Eau à Publier pour une sortie piscine.

Les vacances d'Avril ont pour thème : L'Egypte Antique.

Une chasse aux œufs est organisée en collaboration avec l'ASLB dans le parc du château de Thénières le 9 avril. Les enfants décoreront des œufs et des paniers pour l'occasion. Un goûter sera offert par la municipalité.

Une sortie à la Maison du Salève est prévue le 14 avril.

• Appel contre l'ordonnance rendue le 16 décembre 2025 par le Tribunal judiciaire

Une déclaration d'appel contre l'ordonnance rendue le 16 décembre 2025 par le tribunal judiciaire a été reçue en mairie la semaine dernière. Il s'agit d'un appel contre le rejet du tribunal en ce qui concerne les nuisances subies par la proximité du point d'apport volontaire de la Place du Pressoir par rapport à la propriété de la requérante.

L'avocat de la commune a saisi un avocat postulant près de la Cour d'Appel afin qu'il représente les intérêts de la municipalité devant cette juridiction.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1. NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 05/03/2026 : DP 74 025 26 00005 : Mme NEYROUD Audrey, 710 route du Veigeret, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh : zone urbaine – hameaux historiques. **Installation d'une pompe à chaleur air/eau. Décision de non opposition du 27/03/2026.**

Dépôt le 12/03/2026 : DP 74 025 26 00006 : M. MENAND Adrien, propriété au 18 impasse des Malys, lieu-dit : « Veigeret », zone Uh : zone urbaine – hameaux historiques. **Pose de deux velux sur toiture et isolation par l'extérieur, épaisseur 15 cm. Décision de non opposition le 02/04/2026.**

Demande d'abrogation déclaration préalable (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 25/03/2026 d'une demande d'abrogation de la DP 74 025 25 00026 : GFA TERRES DE BOISY, 309 chemin du Château de Boisy, **de la pose d'un abri de distribution de foin de 9 m2 sur la parcelle section A, N°614, travaux non commencés, pour raison de projet de modification du lieu d'implantation. Décision d'abrogation du 30/03/2026.**

2. SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 29/10/2025 : M. BOUGARY Ahmed, 220 route du Lac, lieu-dit : « Ballaison », zone 1AUc : zone à urbaniser opérationnelle, à court moyen terme, dominante habitat, dans l'espace de développement des communes périurbaines, des villages et des pôles. OAP BAL1 – création de 12 logements environ. Secteur à programme de logements mixité sociale. Le futur PLUI-HM a classé ce terrain en zone 2AU – zone à urbaniser stricte, à long terme.

Construction d'un bâtiment collectif de 12 logements en R+1+combles. Création de 15 places de stationnement.

Arrêté d'opposition émis le 19/03/2026.

Dépôt le 01/12/2025 : M. LEROY Mathieu et Mme PRUDHOMME Maëlle, terrain impasse Jaquin, lieu-dit : « Crapon Nord », situé en partie en zone Ud (692 m2) et en zone A (474 m2), **maison individuelle.** Demande de pièces complémentaires émise le 18/12/2025. Réponse déposée par les pétitionnaires le 21/01/2026. **Arrêté d'accord émis le 20/03/2026.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 13/01/2026 : DP 74 025 26 00001 : M. DEVIGNY David, 618 route des Crapons, lieu-dit : « Crapon Sud », zone Uh : zone à dominante habitat – cœur de hameau dense et historique. **Création d'une place de stationnement, agrandissement d'une fenêtre, prolongement du balcon avec création de 22 m2 d'emprise en sol.** Demande de pièce complémentaire émise le 09/02/2026. Réponse déposée par le pétitionnaire le 12/02/2026. **Décision de non opposition émise le 10/03/2026.**

Dépôt le 26/01/2026 : DP 74 025 26 00003 : SAS AVISUN pour les conjoints CLEMENT, 486 route des Fées, lotissement Les Mélèzes, lieu-dit : « Les Chapons », zone Uc : zone à dominante habitat -espace de développement des communes

périurbaines et des villages, accompagnement des pôles avec mixité des fonctions et devant présenter une certaine densité (secteur à programme de mixité sociale). **Pose de 12 panneaux photovoltaïques, surface de 28,32 m2.** **Décision de non opposition émise le 26/02/2026.**

Dépôt le 02/02/2026 : DP 74 025 26 00004 : Société Française de Radiotéléphonie (SFR). Responsable : M. COUDEIRAS Christophe, dossier déposé par le groupe CIRCET SA pour la création d'un relais de télécommunication au lieu-dit : « Les Tuilières » : **pose d'un pylône treillis, hauteur 24 m équipé d'antennes et modules techniques, installation d'armoires techniques, et d'une clôture rigide hauteur 1,60 m avec portillon. Plantation d'une haie végétale d'essence locale, création d'une zone gravillonnée, sans création de stationnement.** **Décision d'opposition émise le 23/02/2026.**

Pour information : ce dossier a déjà été refusé 3 fois : DP 23B0076 refusée le 2/11/2023, DP 24B0010 refusée le 23/04/2024 et DP 2500043 refusée le 01/12/2025.

Un recours a été déposé au Tribunal Administratif de Grenoble le 25/03/2026

La commission émet le souhait de parlementer avec le groupe CIRCET. Il existe des antennes de type « arbre » qui se fondrait mieux dans le paysage.

3. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 09/02/2026 : **DIA 74025 26 00003** : Maitre LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. CHARIGLIONE-PELLOUX Ludovic, terrain situé 27 chemin de la Fruilière, lieu-dit : « Champ Burnet », zone Ud – zone pavillonnaire au développement maîtrisé. Vente d'un appartement duplex et garage double + place de stationnement. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 18/02/2026.**

Dépôt le 09/02/2026 : **DIA 74025 26 00004** : Maître PINGET Justine, notaire à PERRIGNIER (74550), pour Mme PERRUCHON Caroline, terrain et maison situés 1067 route des Crapons, lieu-dit : « Crapon du Milieu », zone Ud : zone pavillonnaire au développement maîtrisé. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 12/02/2026.**

Dépôt le 09/02/2026 : **DIA 74025 26 00005** : Maître VERDONNET-DESCHENEAU Edith à BONS-EN-CHABLAIS (74890), pour la SAS JM INTER, M. CARRION José, terrain et maison situés 219 chemin de la Caserne 74140 BALLAISON, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud : zone pavillonnaire au développement maîtrisé. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 18/02/2026.**

Dépôt le 10/02/2026 : **DIA 74025 26 00006** : Maitre BIRRAUX Anthony, notaire associé à DOUVAIN (74140), pour Mme BREBAND Martine, terrain et maison situés 811 route du Crépy 74140 BALLAISON, lieu-dit : « Le Quart », zone Ud : zone pavillonnaire au développement maîtrisé. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 18/02/2026.**

Dépôt le 05/03/2026 : **DIA 74025 26 00007** : Maitre BIRRAUX Anthony, notaire associé à DOUVAIN (74140), pour M. PERPINAN Philippe et Mme DE OLIVEIRA DA SILVA Sirlande, terrain et maison situés 282 route des Fées 74140 BALLAISON, lieu-dit : « Les Chapons », zone UC2 : zone de centralité des communes villages. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 12/03/2026.**

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Cérémonies du 8 et 21 mai**

Comme décidé l'année dernière, les cérémonies commémoratives du 8 et 21 mai se dérouleront conjointement le vendredi 8 mai prochain à 19h15.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Le Conseil d'école s'est tenu le 2 avril dernier où a été abordé les activités réalisées et celles à venir mais également le déménagement dans le nouveau groupe scolaire.

- **Commission FINANCES**

Néant

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.**

Le prochain Echo de la Colline sera distribué en août prochain. Les membres de la commission souhaitent modifier son graphisme et intégrer une nouvelle rubrique mettant à l'honneur une personnalité de la commune.

L'info Ballaison sera maintenue dans sa version papier et distribuée comme habituellement chaque mois.

Il est également envisagé de revoir la position des panneaux d'affichage dans la commune afin qu'ils soient plus visibles et que la communication papier soit plus efficace.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Néant

- **Commission BÂTIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX – VOIRIE ET RESEAUX**

Néant

- **Commission ANIMATION - CULTURE ET ENVIRONNEMENT**

Les organisatrices du Marché Vintage qui s'est tenu lors des fêtes de Noël en décembre dernier ont tiré un bilan très positif de l'évènement et souhaitent le reconduire cette année.

INTERCOMMUNALITE

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

- **Analyse de la qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers.

Une copie sera également affichée en mairie.

- **Réunion de préparation – Plan communal de sauvegarde**

Dans le cadre de la rédaction du futur plan de sauvegarde communal, une réunion préparatoire se tiendra le 18 juin à 16h00 en mairie.

Ce document obligatoire, est un outil de gestion des crises qui permet de préparer la réponse à tout type d'évènements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo ...). Il s'agit d'un document opérationnel, qui a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place.

La 1^{ère} réunion permettra de présenter le projet au groupe qui accompagnera l'étude de ce plan communal de sauvegarde.

- **Réunion du prochain Conseil municipal**

La réunion du prochain Conseil municipal aura lieu le 19 mai à 19h30.

QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 22h00

La secrétaire de séance
Caroline SILVE



Le Maire
Christophe SONGEON

